



Se désolidariser de ses parents

Par **helene**, le **23/07/2008** à **14:10**

bonjour

Comment faire pour se désolidariser d' un parent?

merci

Par **GwendolineC**, le **02/04/2013** à **13:37**

Bonjour, enfant d'une génitrice alcoolique, j'ai été placé chez mon père après décision de justice.

C'est avec l'aide financière de son père que ma génitrice payait une pension alimentaire pour aider à mon quotidien.

Au jour d'aujourd'hui nous n'avons plus aucun contact, et je voudrais me désolidariser de ma génitrice afin qu'elle ne me réclame pas son dû.

Je ne veux pas non plus à avoir à subvenir à ses besoins d'alcoolique dépendante.

Que faire ? **merci**

Par **amajuris**, le **02/04/2013** à **17:00**

bjr,

se désolidariser de ses parents n'existe pas en droit français.

si vous craignez que vous soyez sollicité pour fournir une aide alimentaire à votre mère, attendez que cela se présente.

à ce moment la vous pourrez faire état que votre mère ne s'est jamais occupé de vous.

cdt

Par **GwendolineC**, le **02/04/2013** à **17:10**

Merci de votre réactivité, mais j'aimerais prendre les devants pour éviter une nouvelle procédure avec elle (procédure de divorce ayant durée 8 ans avec mon père puisqu'elle voulait être entretenue financièrement, sans pour autant avoir notre garde).